

À l'ouverture de la séance du 7 juillet 2022, 28 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 18 membres présents, 10 procurations).

1. Approbation des procès-verbaux du CA

1.1 Procès-verbal du CA du 12 mai 2022 – vote

Le Procès-verbal du CA du 12 mai 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

1.2 Procès-verbal du CA du 9 juin 2022 – vote

Le Procès-verbal du CA du 9 juin 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

2. Ressources Humaines

2.1 Référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs 2022-2023 – vote

Le référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs 2022-2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 5 abstentions.

2.2 RIPEC – composante fonctionnelle C2 2022-2023 – vote

Les modalités de la composante fonctionnelle C2 2022-2023 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 2 abstentions, 1 membre ayant quitté la séance.

2.3 Primes pour charges administratives 2022-2023 – vote

Les primes pour charges administratives 2022-2023 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.4 Lignes directrices de gestion indemnitaires des personnels BIATSS titulaires - vote

La revalorisation des minima IFSE du personnel BIATSS sur la période 2022-2027 est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 19 voix pour, 3 oppositions et 5 abstentions.

La fusion des parts principale (obligatoire) et spécifique (facultative) de l'IFSE en une seule part principale obligatoire et la précision des activités prises en compte dans la part complémentaire facultative n'ont pas été soumises au vote des administrateurs.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Modification des statuts de l'Université d'Angers – Création de la possibilité d'un.e deuxième chargé.e.s de mission auprès du/de la Vice-président.e étudiants - vote

La révision des statuts de l'Université d'Angers est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

3.2 Modification du règlement intérieur de l'Université d'Angers - Représentation du/de la Vice-président.e étudiants au sein des commissions – vote

La révision du règlement intérieur de l'Université d'Angers est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

3.3 Révision des statuts de la Faculté des sciences – vote

La révision des statuts de la Faculté des sciences est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention.

3.4 Révision des statuts de la Faculté de santé – vote

La révision des statuts de la Faculté de santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

3.5 Révision des statuts de l'IUT Angers-Cholet – vote

La révision des statuts de l'IUT Angers-Cholet est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

4. Prospective et moyens

4-1 Mandat au Président pour la recapitalisation de la SATT Ouest Valorisation (Société d'Accélération du Transfert de Technologies)

Le Conseil d'administration de l'Université d'Angers mandate son Président avec faculté de délégation pour participer, voter favorablement à l'augmentation de capital puis à la réduction de capital de la SATT Ouest Valorisation, pour apurer les pertes, signer tous documents notamment le bulletin de souscription, et généralement faire le nécessaire pour mener à bien cette opération.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention.

5. Enseignement et conventions

5-1 Modification de la délibération CA146-2021 concernant le nombre et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé en 2023 – vote

La modification de la délibération CA146-2021 concernant le nombre et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé en 2023 est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention.

5-2 Création du DIU Médecine chez la personne âgée – vote

La création du DIU est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*

Signé le 13 juillet 2022